

Transparence, verbalisation, silence : la gestion de l'information quant aux prises de risque dans les couples gay multipartenaires

Arnaud LERCH*

Résumé

Lorsqu'ils décrivent leurs stratégies de prévention des risques de transmission du VIH et des infections sexuellement transmissibles, de nombreux couples gay sexuellement non exclusifs se réclament de la transparence. Les recherches montrent pourtant que, même lorsque les deux partenaires se mettent d'accord sur les attitudes à adopter dans leurs conduites sexuelles en dehors du couple, les prises de risque demeurent réelles, et que celles-ci n'impliquent pas forcément de dépistage consécutif ou d'information systématique du partenaire. Cet article tente de « questionner » la norme de transparence et de circulation de l'information, en resituant celle-ci dans le contexte plus large des enjeux relationnels qui structurent le couple et des interactions conjugales qui en découlent. La prise en compte des facteurs contextuels, qui déterminent la verbalisation ou favorisent le silence autour des pratiques à risque, oblige à penser la rationalité des gestes de prévention de manière « située ».

Mots clés : homosexualité, conjugalité, multipartenariat, VIH, prévention.

Pour aborder la question des pratiques sexuelles et des pratiques de prévention des gays à partir d'une réflexion sur les normes conjugales, partons d'un constat : lorsque les hommes gay en couple évoquent leurs pratiques sexuelles et leurs stratégies de prévention, nombreux sont ceux qui revendiquent, au niveau des principes, une transparence absolue dans l'information du partenaire principal quant à leurs prises de risque éventuelles avec des partenaires occasionnels. Or les enquêtes quantitatives par questionnaire révèlent que, même lorsque les deux membres du couple se mettent d'accord sur les attitudes à adopter dans leurs conduites sexuelles avec des tiers, les prises de risque demeurent réelles, et que celles-ci n'impliquent pas forcément ni dépistage consécutif, ni information du partenaire [3]. Il s'agit donc d'explorer ici les implications et les limites de la norme de transparence dont de nombreux couples gay multipartenaires se réclament, pour tenter de reformuler certaines questions liées à la prévention. Notamment, montrer en quoi cette idée abstraite de « transparence » est ambiguë et

* Arnaud Lerch – CERLIS (CNRS/Paris V).

pourquoi elle n'implique pas toujours la verbalisation des pratiques sexuelles avec des tiers et, a fortiori, des pratiques sexuelles à risque.

Revendication de transparence

Avant d'aborder les représentations des interviewés sur la notion de transparence, précisons d'emblée que les couples interrogés pour cette recherche avaient un accord de principe sur la question de la non-exclusivité sexuelle, et que celle-ci était acceptée et pratiquée, à des degrés divers, par les deux partenaires. Cela devrait a priori faciliter la circulation de l'information quant aux pratiques à risque par rapport à d'autres couples en théorie exclusifs. En effet, pour les couples sur lesquels cette recherche a porté, l'extra-conjugalité n'est pas appréhendée comme une faute ou une transgression majeure dont la révélation au partenaire constituerait un aveu difficile, mais représente le fruit d'un processus de négociation conjugale intervenu à différents moments de leurs parcours commun.

Une des idées fortes, qui vient soutenir le modèle du multipartenariat dans ces couples et qui est très présente dans leurs discours, est l'exigence d'authenticité, valeur qui a pris par ailleurs une importance croissante dans la conjugalité contemporaine, toutes sexualités confondues [7]. En effet, dans un contexte où l'on interprète ses désirs comme la manifestation de son identité profonde, ne pas « s'écouter » revient à ne plus être soi. Et, donc, ne pas être soi, c'est rater l'intérêt et le sens d'une relation conjugale purement élective, définie comme la rencontre de deux personnes authentiques. Dans les systèmes de représentations qui viennent justifier la pratique du multipartenariat, c'est souvent au nom de l'honnêteté, du refus de la frustration personnelle et du réalisme, vis-à-vis de soi-même comme vis-à-vis du partenaire, que de nombreux couples préfèrent la franchise d'un modèle institué de relations sexuelles multiples à la tromperie de l'adultère : « *L'absence d'exclusivité sexuelle, c'est l'honnêteté que ça manifeste. Je crois qu'il y a énormément de gens qui en ont envie et qui se mentent.* » (Lucien, 26 ans, danseur.)

À une morale et à des normes perçues comme hypocrites, on préfère donc d'autres valeurs, comme celles de l'épanouissement personnel. Cela semble impliquer, sur le plan des principes, l'honnêteté dans des relations vécues sans aucune dissimulation. En effet, dans cette optique, pourquoi cacher à l'autre ce que l'on a décidé ensemble ? Il n'y a rien à cacher puisqu'il n'y a pas de faute : « *On estimait qu'il y avait tromperie non pas quand tu suçais la bite d'un autre mais quand tu avais ton mec au téléphone, que tu lui demandais ce qu'il avait fait la veille, et qu'il répondait "rien rien, j'ai regardé la télévision". Là, pour le coup, mentir c'est tromper doublement.* » (Christophe, 32 ans, ingénieur informatique.)

De ce point de vue, l'infidélité consisterait davantage dans le fait de vivre ses aventures de manière cachée que dans les actes eux-mêmes, dont la teneur est généralement attendue. La transparence est assimilée à l'honnêteté totale vis-à-vis de la divulgation des relations sexuelles avec des tiers et c'est le mensonge qui constitue la tromperie. Mais cet idéal de transparence, s'il est revendiqué sur le plan des principes, donne rarement lieu à un partage total de l'information. Comme on l'a évoqué précédemment, les chiffres disponibles montrent que

l'information du partenaire principal n'est pas du tout systématique, même en cas de prise de risque¹.

Bricolages normatifs

Il apparaît ainsi qu'on ne peut comprendre le silence entourant les pratiques à risque avec des tiers qu'en le rapportant à l'existence de normes relationnelles contradictoires qui co-existent dans la culture conjugale de ces couples. En effet, ce qui ressort des entretiens est que l'ouverture aux partenaires extérieurs se passe rarement sans difficultés. En dépit de l'existence d'une culture de consommation sexuelle très visible dans le milieu gay, et de l'idée fréquemment acceptée de la possibilité d'une sexualité vécue pour elle-même et en dehors de tout attachement affectif, le choix d'instituer le multipartenariat comme règle de fonctionnement induit fréquemment des questionnements personnels et des périodes d'ajustements.

On retrouve notamment une difficulté à se départir totalement du modèle monogame dominant et des signes, dans le discours et les pratiques, de la survivance de l'idéal romantique, au moins sous forme d'idéal régulateur. C'est en partie pour cette raison que l'on ne vient pas au multipartenariat rapidement après la mise en couple, le discours attendu à ce stade de la relation étant plutôt celui de la monogamie, si ce n'est de la passion amoureuse. Et il ne suffit évidemment pas d'accepter les valeurs d'autonomie et de liberté qui sous-tendent le multipartenariat pour pouvoir en assumer totalement et immédiatement les répercussions sur la vie intime, l'image de soi et de son couple. Nombreux sont les interviewés qui font part, en effet, de leur difficulté à vivre cette organisation conjugale, notamment dans les débuts. C'est donc par étapes qu'ils se déprendront progressivement, et rarement totalement, des références du couple monogame, avec, pour conséquence, la coexistence de normes amoureuses contradictoires. On va par exemple retrouver chez ces couples des balancements entre une volonté d'individualisation et une certaine nostalgie d'un modèle plus fusionnel, ou une volonté d'émancipation par rapport au modèle dominant, mais une difficulté tenace à évacuer tout sentiment de jalousie ou de culpabilité quand leurs partenaires ou eux même vont « voir ailleurs ». Ainsi, s'ils acceptent l'idée d'honnêteté sur le plan des principes, ils peuvent se refuser à la transparence totale, en anticipant pour eux mêmes ou leur partenaire une difficulté à gérer sereinement l'information ou à entendre les détails d'une intimité partagée avec un autre : « *On parlait de la liberté du couple avant, mais tout ça restait très théorique, c'est-à-dire qu'on construisait des schémas. Mais on a beau faire des schémas hyper justes, raisonnables, ça ne se passe jamais comme on croyait que ça se passerait. On ne maîtrise pas soi-même ses propres principes. Quand*

¹ Les premiers résultats de l'enquête presse gay de 2004 ne permettent pas de mettre en regard ces différents facteurs. Mais l'enquête de 2000 met en évidence le fait que parmi les hommes ayant un partenaire stable dans l'année précédent l'enquête, la pénétration anale non protégée avec des partenaires occasionnels concerne 7 % des hommes qui s'étaient engagés à ne pas pratiquer celle-ci avec leurs partenaires occasionnels, et 9 % de ceux qui s'étaient engagés à utiliser systématiquement un préservatif lors de pénétrations anales avec leurs partenaires occasionnels. Parmi ces hommes ayant un accord avec leur partenaire stable mais ayant néanmoins pratiqué la pénétration non protégée avec leurs partenaires occasionnels, seuls 52 % ont eu recours à un test VIH depuis, et 39 % déclarent en avoir parlé à leur partenaire stable.

on a mal, on a mal. Quand on est jaloux, on est jaloux. Et on a beau se dire que c'est mal, ça ne change rien. » (Ben, 24 ans, étudiant.)

Ces tensions normatives vont induire des décalages entre leur modèle idéal de couple et leurs pratiques quotidiennes, et des difficultés pendant un temps à stabiliser l'accord conjugal autour de codes de conduites clairs et stables. En effet, les règles à suivre avec des partenaires extérieurs ne sont ni toujours claires, ni toujours verbalisées, et elles sont renégociées à la faveur d'événements particuliers. De même, le principe de transparence et ses implications quant à ce qui doit concrètement être dit ou ce qui doit être tu évolue lui aussi tout au long des trajectoires conjugales et de la socialisation progressive aux nouvelles règles du jeu que constitue le « couple ouvert ». Ainsi, derrière l'idée abstraite de transparence se dessinent, selon les circonstances, de nombreuses stratégies individuelles de contournement, d'euphémisation et d'arrangement avec la règle.

Risques sanitaires, risques relationnels

Du fait de ces balancements entre des normes concurrentes et des discours différents et de leurs évolutions tout au long de l'histoire du couple, il paraît important, pour comprendre les interactions conjugales autour de la verbalisation des pratiques à risque, de passer d'une analyse des normes à une analyse de leurs usages différenciés selon les situations. Autrement dit, il s'agit de les considérer non comme des règles strictes, mais comme des discours stratégiques, des ressources mobilisables par les deux membres dans une situation donnée. Les normes sont effectivement « liées aux systèmes dynamiques de relations dans lesquels les partenaires sont engagés » et, ce faisant, sont « sans cesse redéfinies relationnellement » [11]. La norme de transparence est donc imbriquée dans des enjeux relationnels et des négociations conjugales qu'il convient de prendre en compte, si l'on veut saisir les raisons qui motivent parfois le silence autour des pratiques à risque. En effet, si le discours préventif fonde une partie importante de la revendication de la nécessité de transparence, la crainte de transmission du VIH ou d'infection sexuellement transmissible n'est qu'une parmi d'autres raisons de vouloir savoir ou de vouloir dire. Raisons concurrentes, qui peuvent entraver la volonté de partager l'information et dont il faut tenir compte, notamment dans les messages de prévention : « *Je pense qu'il voulait savoir. En plus, moi j'avais justifié ça par un prétexte que j'utilise toujours, c'est la peur du sida. Je crois que c'est une peur écran, elle sert à engouffrer un certain nombre de peurs, et justement le sida a justifié qu'on dise tout à l'autre pour pas lui faire courir de risque, une espèce de transparence qui pouvait nous protéger. Quelquefois je me suis rendu compte que ça le faisait beaucoup souffrir, et ça m'a posé beaucoup de problèmes [...] Quand lui a eu une histoire avec un garçon, et qu'il a commencé à me raconter... Jusque là c'était moi qui étais fort, qui vivais des trucs, lui voulait mais n'y arrivait pas. Mais quand il s'y est mis, on ne pouvait plus l'arrêter, et après quelques engueulades, dans un souci d'apaisement on a décidé de ne plus se raconter nos plans.* » (Christian, 31 ans, comédien.)

Comme on le voit, l'approche individualiste des prises de risque achoppe sur le fait que celle-ci ne tient pas compte de la rationalité propre à la dynamique relationnelle et aux enjeux en apparence périphériques que cette dernière contribue à faire émerger [11]. En réalité, cette déclaration montre que la volonté de savoir

répond fréquemment, et parfois de manière prépondérante par rapport aux enjeux de prévention, à une logique de réduction de l'incertitude relationnelle. En effet, dans cette configuration conjugale où la valeur d'exclusivité ne joue plus le rôle de barrière (réelle ou symbolique) vis-à-vis de l'extérieur, la rencontre d'un nouveau partenaire potentiel est facilitée, et la dyade amoureuse est plus explicitement confrontée à la possibilité d'une rupture. C'est un horizon plus envisageable et assez craint, surtout dans les débuts d'une relation. En effet, comment être sûr que le « coup d'un soir » ne devienne pas « une histoire » ? Un de nos interviewés, André, qui selon son compagnon David lui a plus ou moins imposé l'ouverture à des partenaires extérieurs, dira à ce dernier : « *J'irai voir ailleurs mais tu sauras tout, toute la vérité. J'ai dû dire ça à David pour essayer de faire passer la pilule. Lui, même si ça lui faisait mal, il voulait savoir de toute façon. Pour voir si j'abusais peut-être.* » (André, 34 ans, enseignant.)

Ici, le fait de verbaliser ses pratiques vient compenser une inquiétude quant à la force du lien qui unit les partenaires. La transparence est perçue comme venant donner à celui-ci un sentiment de contrôle relatif de la situation dans cette organisation conjugale normativement peu balisée. Cette utilisation de la transparence comme outil de contrôle s'opère tout d'abord à un niveau symbolique, puisque les histoires personnelles sont captées par la « conversation conjugale » [4]. Ainsi, dans la transparence, il se joue comme un partage de l'expérience, le partenaire principal venant valider ou cautionner en dernière instance les pratiques de son conjoint. Le contrôle s'opère ensuite à un niveau très concret, puisqu'il permet au partenaire de détecter de manière apparemment légitime des signes d'attachement à un autre que lui.

La préservation de l'autonomie et de la confiance

C'est précisément pour cette raison que peu d'interviewés assument totalement dans les faits un tel contrôle et un tel partage de l'information, puisque c'est en partie une revendication d'émancipation par rapport au couple traditionnel qui fonde la légitimité de leur configuration conjugale. En effet, la recherche de plus d'autonomie au sein du couple est une autre rhétorique privilégiée pour critiquer l'exclusivité sexuelle, et les implications de cette quête sont parfois contradictoires avec celles de transparence totale : ne pas appartenir à l'autre, disposer librement de son corps ou avoir un monde à soi sont autant des revendications récurrentes dans les entretiens pour justifier le passage au couple ouvert. Par voie de conséquence, on n'est certes pas censé mentir puisqu'il n'y a pas de faute, mais l'on n'est pas non plus obligé de raconter puisqu'on a pas de compte à rendre. Dans ce contexte de valorisation de la norme d'autonomie et de liberté individuelle, certaines des attentes des partenaires quant à leurs comportements respectifs avec des tiers, si elles sont bien réelles, sont parfois perçues comme ayant peu de légitimité à être exprimées : qui souhaite en effet, dans un « couple libre », être assigné à la position de celui qui impose à l'autre ses choix ? Indissociable de l'autonomie, l'enjeu de la confiance au sein du couple prend une ampleur considérable dans une organisation conjugale où l'accord interindividuel a pris le relais des normes conjugales conventionnelles. Il n'est donc pas étonnant que les questions, lorsqu'elles sont exprimées, puissent être interprétées comme un manque de confiance à l'endroit du partenaire. La conjonction de ces deux discours de l'autonomie et de la confiance peut ainsi réduire l'espace de la

parole au sein du couple et n'autoriser que des rappels à l'ordre indirects. C'est le cas d'un des interviewés qui se plaint de la fréquence avec laquelle son partenaire voit son nouvel « amant ». Il s'inquiète de ce qu'il perçoit comme un rapprochement dangereux et du fait que son partenaire puisse ne plus se protéger avec son « amant ». Pour autant, il n'ose pas aborder ouvertement la question, car il a officiellement « confiance ». Assumant ironiquement son manque de légitimité à faire la remarque, mais marquant néanmoins la transgression du partenaire quant à la fréquence de ses aventures, il déclare : « *Là je crois que tu t'écartes un peu des règles que l'on n'a pas fixées.* » (Stéphane, 35 ans, cadre dans la banque.)

On constate que, à l'inverse de l'interviewé précédent qui décrivait sa crainte de transmission du VIH comme une « peur écran » légitimant sa curiosité pour les pratiques sexuelles de son partenaire avec des tiers, Stéphane utilise quant à lui le prétexte d'une crainte d'ordre relationnel pour exprimer – très indirectement, voire de manière quasi subliminale – ses doutes sur les pratiques de prévention de son partenaire. En dépit de ses doutes, Stéphane ne propose pas à son partenaire de réutiliser des préservatifs au sein du couple, ni même de pratiquer un test VIH, car cela n'aurait pas manqué d'être interprété comme une marque de suspicion. On le voit bien ici, le présumé d'accès à l'information, qui fonde une partie de l'approche individualiste des prises de risque, ne tient pas compte de certains « dividendes relationnels » associés à la marque de confiance que constitue l'absence de questions au partenaire. Comme nous le décrivons par la suite, les mêmes logiques sont parfois à l'œuvre dans le fait de vouloir garder le silence sur ses propres pratiques.

Les difficultés de l'accord tacite

La citation précédente pose également la question de ce que les membres du couple entendent par « accord » ou « règles de conduite ». Dans une situation conjugale a priori peu normée, les membres du couple sont amenés à se poser des questions sur leurs codes de conduite respectifs et à négocier la ligne de démarcation entre l'autorisé et l'interdit. Les termes de l'accord les plus fréquemment verbalisés, sorte de règle a minima d'une culture commune du *safer sex*, concernent l'utilisation du préservatif, considérée comme une demande légitime. Notons que cette verbalisation n'implique pas de manière systématique de discussions précises sur les pratiques sexuelles qui l'exigeraient. Pour le reste et surtout dans les débuts, on assiste à des conflits d'interprétation (liés aux parcours socio-sexuels différents des partenaires) sur le sens et les limites de cette « nouvelle liberté » qu'est la rupture du principe de l'exclusivité sexuelle. Et il arrive ainsi que certaines ambiguïtés ne soient pas levées sur la nature du contrat moral qui unit les deux membres du couple, et ce pour éviter une mise au point ou une crise conjugale perçue comme trop coûteuse d'un point de vue relationnel. Certains malentendus quant aux pratiques sexuelles autorisées sont volontairement entretenus pour les mêmes raisons. En outre, il est parfois perçu comme plus stratégique, lors de ces discussions, d'opérer une « montée en généralité » et de rester à un certain niveau d'abstraction que d'explicitier les modalités pratiques des interactions sexuelles avec des tiers. Rentrer dans les détails de ses pratiques préventives, donc de ses interactions sexuelles, peut avoir pour effet de confronter brutalement le partenaire principal aux détails d'une intimité

partagée avec d'autres que lui, information qu'il peut ne pas gérer sereinement. Comme on peut le constater, cette négociation, dans un contexte où sont privilégiés les principes d'autonomie et de confiance, donne souvent lieu à des règles du jeu très floues et à des ambiguïtés que les partenaires n'ont pas toujours intérêt à lever. Parfois, derrière le terme revendiqué « d'accord », il n'existe en réalité qu'une perception décalée des attentes de l'autre.

Le rapport de force masqué par le contrat

Il apparaît que faire le choix de l'absence d'exclusivité sexuelle n'implique pas d'accepter sereinement toutes ses implications quotidiennes au niveau relationnel. Si les couples interrogés ont un accord de principe sur la question de la non-exclusivité sexuelle, celle-ci est acceptée et pratiquée par les deux membres du couple à des degrés divers. Force est de constater que, du fait d'expériences conjugales et de vécus sexuels différents, il y a fréquemment une dissymétrie dans les envies respectives des deux membres d'un couple d'être dans une relation non exclusive, ou dans la manière de la concevoir. Il s'ensuit que l'idée même « d'accord », qui définit deux individus libres et égaux, peut voiler en partie les réalités vécues par les individus. En effet, il arrive fréquemment qu'un des membres du couple souhaite le multipartenariat plus que l'autre, mais que ce dernier, alors que cela ne correspond pas à ses aspirations profondes, l'accepte du fait qu'il est amoureux : « *André m'a avoué, à peine arrivé, qu'il n'avait pas été sage. Non seulement ça, mais en plus ça a donné lieu à une discussion où André avait pris des résolutions, à savoir que, que je le veuille ou non, que ça me plaise ou non, ça serait la règle maintenant. J'en ai profité par la suite, mais ce n'est pas quelque chose que j'avais envisagé, dont j'avais besoin. C'est quelque chose qu'il m'a imposé.* » (David, 32 ans, responsable commercial.)

La forte valorisation de l'autonomie dans le couple, en consacrant la liberté des deux individus comme la condition première de l'épanouissement conjugal, peut entraîner des situations de chantage affectif : « *Je savais qu'il ne me quitterait pas parce qu'il était beaucoup plus amoureux de moi que moi de lui, j'en suis sûr [...] Il a toujours été beaucoup plus accro que moi. Je suis beaucoup plus détaché [...] J'ai dit à David, "si vraiment tu me demandes de choisir entre toi et la liberté, c'est la liberté que je choisis".* » (André 34 ans, enseignant.)

Comme on peut le voir, la revendication d'une fidélité totale à ses valeurs, légitimée par une norme conjugale réclamant l'authenticité de chacun, peut rendre le dialogue conjugal très difficile. Il s'ensuit que la notion « d'accord conjugal » autour des pratiques sexuelles avec des tiers, surtout lorsqu'elle est associée à des pouvoirs de négociation inégalement repartis au sein du couple [2], apparaît à certains égards assez illusoire.

Aussi convient-il, lorsque l'on s'interroge sur les critères qui déterminent l'aveu des prises de risque au partenaire principal, de tenir compte des rapports de force qui influencent en amont les négociations conjugales. C'est particulièrement vrai lorsqu'on aborde la question de pratiques sexuelles où plane dans l'esprit de certains interviewés une ambiguïté quant à leur degré de dangerosité en termes de transmission du VIH : c'est le cas de l'absence d'utilisation du préservatif pour la pratique de la fellation, par exemple, où les informations disponibles ont pu être perçues par certains comme peu fiables ou contradictoires.

Si celui qui est « en position de force » dans le couple n'arrive pas dans son discours à minimiser les risques pour tenter d'imposer à son partenaire cette pratique comme légitime, sa position dominante lui donnera néanmoins une plus grande marge de manœuvre pour éviter d'aborder le sujet ouvertement. Les facteurs qui déterminent le rapport de force ne se limitent pas, bien évidemment, au degré des sentiments portés à l'autre. On peut démontrer que des critères tels que les différences d'âge ou d'expérience, de milieu social ou de revenu, le degré d'insertion dans le milieu gay ou la valeur différentielle sur le « marché sexuel » peuvent, eux aussi, venir soutenir l'asymétrie dans la négociation.

Si comme on l'évoquait, les normes, loin d'être des règles univoques, sont également des ressources mobilisables par les individus de manière stratégique, on conçoit aisément que, en termes d'acceptation du multipartenariat, le rapport de force entre les deux membres d'un couple puisse être inversé par rapport à la situation décrite précédemment. C'est le cas pour un des hommes interviewés qui, sans s'être opposé à la rupture de l'exclusivité sexuelle, a montré plus de réticence que son partenaire et y a vu une opportunité de tourner le rapport de force conjugal en sa faveur : « *On peut se projeter dans le rôle du jaloux, pour avoir une position de dominer dans le couple, être en position d'exiger.* » (Ben, 24 ans, étudiant.)

En somme, on peut également s'appuyer sur un ensemble de conventions sociales qui rendent légitime la jalousie, en la justifiant par l'idéal de la fusion² pour instituer les rôles du « jaloux » et du « fautif », de celui qui est en droit d'exiger et de celui qui doit des comptes. Cet exemple met également en évidence les difficultés rencontrées par les interviewés dans la verbalisation de leurs pratiques sexuelles avec des tiers et, a fortiori, de ses pratiques à risque. Ici l'information, loin de constituer une donnée neutre que le partenaire principal n'aura qu'à évaluer pour éventuellement modifier ses propres pratiques de prévention, peut facilement devenir un objet de transaction conjugale ou un enjeu de pouvoir.

Les vertus du secret dans la mise en scène du lien conjugal

Les entretiens mettent en évidence le besoin récurrent pour les interviewés d'être rassurés sur la hiérarchie des relations et sur leur place à part dans le réseau relationnel et sexuel du partenaire. Dans les normes dominantes, un des signes principaux du lien conjugal reste aujourd'hui l'exclusivité sexuelle. Dans un contexte de multipartenariat, le besoin de sécurité et de définition d'un « soi conjugal » ne peut passer par la demande de fidélité. Consécutivement, ces besoins se reportent fréquemment sur la définition des règles du jeu avec les partenaires extérieurs : qu'elles soient formulées comme telles, ou qu'elles soient plus implicites, les frontières du permis et de l'interdit ont donc souvent pour objectif de différencier les différents types de relations, de conforter le partenaire principal dans son statut, et de trouver un équilibre entre l'autonomie, d'une part, et la « préservation du conjugal », d'autre part. La question de la manière dont la hiérarchie des relations va être organisée dépend beaucoup des situations individuelles, mais la façon dont sont organisées les relations sexuelles avec les

² Normes fusionnelles en partie différentes, par leur ancrage social, des discours donnant la primauté à l'autonomie dans la conjugalité. Notons au passage que l'interviewé en question est jeune, à un degré plus faible d'insertion dans le milieu gai que son partenaire, et a vécu peu de relations amoureuses.

tiers est fréquemment l'occasion de cette mise en scène du lien conjugal. Ainsi, certains des interviewés décident-ils que le temps consacré à leur vie sexuelle à l'extérieur ne doit pas empiéter sur le temps conjugal, d'autres que les lieux où celle-ci se déroule doit refléter spatialement et symboliquement la dualité des relations (lit commun versus lieux de consommation sexuelle, par exemple) ou bien que l'éventail des pratiques sexuelles avec les partenaires occasionnels doit être restreint, certaines restant le domaine privilégié du couple. De ce point de vue, malgré la liberté de principe, certains comportements sexuels à l'extérieur sont perçus comme menaçant pour l'équilibre du couple : « La question de la sodomie avec un autre mec avait pris une importance considérable (...) On baisait plus ensemble depuis un moment et on était tous les deux plutôt passifs (...) ça voulait dire qu'on donnait quelque chose qui jusqu'alors était réservé au couple. Comme si symboliquement la sodomie était un cap. Oui parce que pour moi, ça parlait vraiment de notre relation... » (Stéphane, 28 ans, technicien en électronique.)

Il apparaît que, si les enjeux peuvent être différents selon les couples, les activités sexuelles des deux partenaires avec des tiers parlent en creux de leur relation mutuelle à l'intérieur du couple, et peuvent venir menacer la distribution et la hiérarchisation des places. À la pénétration anale notamment, et plus particulièrement à la pénétration anale passive, est souvent associée une signification particulière [9], celle d'une grande intimité liée à la fusion des corps et à un certain abandon. Dans un contexte de recherche de différenciation symbolique, et alors que le couple est fréquemment perçu comme le lieu par excellence de la fusion et du don de soi, il n'est pas étonnant que l'évocation de cette pratique avec des partenaires occasionnels puisse poser problème. Dans un contexte où certaines pratiques sont censées être réservées aux couples, la verbalisation des prises de risque est rendue plus difficile. De manière similaire, l'utilisation du préservatif, outre son rôle de prévention, joue elle aussi un rôle de différenciation et est l'une des modalités de « préservation du conjugal ». Le fait de l'utiliser avec les partenaires occasionnels et pas avec le partenaire principal vient délimiter deux espaces sociaux différents, dans lesquels le type d'intimité et le rapport de confiance à l'autre sont différents. Dans ce contexte, une prise de risque et l'information consécutive du partenaire obligent à une sorte d'inversion des statuts respectifs, une confiance excessive envers un partenaire occasionnel obligeant le couple à prendre lui-même des précautions et à remettre en question un des signes de sa spécificité, à savoir la confiance et l'absence de préservatif censées la signifier. Plus généralement, si dans les pratiques sexuelles elles-mêmes ou dans les moyens de prévention utilisés, il y a écart par rapport à l'accord de départ et prise de risque consécutive, cet écart de conduite peut devenir très difficile à avouer. En effet, l'éthique conjugale ayant pris ici le relais des normes conjugales traditionnelles, l'accord négocié devient la seule ligne directrice et la seule protection du couple face aux risques à la fois relationnels et de santé auxquels il peut être confronté, ce qui donne à la question de la confiance et de la parole donnée une importance considérable dans la dynamique relationnelle de ces couples.

Rationalités « situées »

Pour saisir les raisons du silence autour des pratiques à risque, il convient de resituer la question de la transmission de l'information sur la sexualité avec des

partenaires occasionnels dans un contexte global d'analyse des normes en jeu dans les interactions de ces couples non exclusifs. Comme on l'a vu, derrière l'idéal de transparence revendiqué se dessinent des enjeux relationnels forts qu'il faut prendre en compte. Les difficultés à stabiliser un accord autour de règles de conduite claires s'expliquent en partie par l'acceptation différenciée par les deux membres du couple des valeurs sous-tendues par un choix conjugal, source de plus de liberté mais aussi de plus d'inquiétudes. Ces tensions normatives persistantes entre les conjoints, mais aussi présentes à l'intérieur d'un même individu, peuvent engendrer un décalage entre leurs conceptions idéales du couple et leurs pratiques quotidiennes, des souffrances individuelles, et impliquer des renégociations fréquentes, et non exemptes de rapports de force, sur le permis et l'interdit. Dans ce contexte, l'idée même de règles de conduites et de prévention claires auxquelles se référer, et dont la transgression impliquerait l'aveu au partenaire principal, doit être remise en question. Il faut insister sur le fait que, outre le flou parfois volontairement entretenu sur les termes du contrat, l'espace de la parole autour des pratiques sexuelles avec des tiers est en partie borné et structuré par des enjeux périphériques à la prévention. Si la volonté de connaître les pratiques du partenaire est irréductible au seul souci préventif, le fait de garder le secret peut répondre symétriquement à un ensemble de raisons qu'on ne peut simplement analyser comme de l'insouciance préventive. Le besoin d'autonomie, la nécessaire mise en scène du lien conjugal et les effets pervers d'une confiance érigée en norme absolue notamment sont autant de facteurs qu'il convient de prendre en compte pour expliquer le décalage entre le « discours de la transparence » et la réalité des pratiques. Ne pas considérer que l'établissement et le maintien de relations amoureuses imposent aux individus une forme spécifique de rationalité est un des points aveugles d'une conception strictement individualiste des prises de risque. En effet, en cas d'exposition au risque de transmission du VIH, le membre du couple concerné est lui aussi amené à opérer une sorte de calcul rationnel spécifique, et à mettre en regard les coûts relationnels éventuels occasionnés par la révélation au partenaire et la perception qu'il a de sa propre exposition au risque. Or on sait que cette perception individuelle des prises de risque est loin d'être toujours très fiable.

Méthodologie

Le corpus d'entretiens ayant servi de point de départ à cette recherche a été constitué de 50 entretiens semi-directifs avec des hommes se définissant comme gay et se considérant en couples au moment de l'entretien (ou dans le mois précédant l'entretien). Ayant entre 23 et 49 ans, les interviewés ont été recrutés à Paris et en province (agglomérations de plus de 100 000 habitants), par le biais d'annonces sur Internet, d'associations et de rencontres dans des lieux de sociabilité gay. S'il a parfois été possible de recueillir le témoignage des deux membres d'un même couple (séparément), une grande partie des entretiens ne concerne qu'un des deux membres du couple. Majoritairement séronégatifs, sept interviewés du corpus se déclarent néanmoins séropositifs et trois comme ayant un partenaire séropositif. L'analyse des caractéristiques sociales des interviewés révèle un niveau d'étude élevé (plus de la moitié d'entre eux possédant un diplôme d'études supérieures) et une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Références bibliographiques

1. Adam BD. Relationship innovation in male couples. *Sexualities* 2006 ; vol. 9, n° 1 : 5-26.
2. Adam P. Les enjeux de la négociation au sein des couples séronégatifs. *Transcriptase* 1997 ; 61 : 12-3.
3. Adam P, Hauet E, Caron C. *Recrudescence des prises de risque et des MST parmi les gays : résultats préliminaires de l'enquête presse gay 2000*. Rapport InVS/Anrs/DGS.
4. Berger P, Kellner H. Le mariage et la construction sociale de la réalité. *Dialogue* 1988 ; 102 : 6-23.
5. Dowsett GW. *Practicing desire : homosexual sex in the Era of AIDS*. Stanford : Stanford University Press, 1996.
6. Giddens A. *The transformation of intimacy : sexuality, love and eroticism in modern societies*. Cambridge : Polity Press, 1992.
7. Hickson FC, Davies PM, Hunt AJ, Weatherburn P, Mc Manus TJ, Coxon AP. Maintenance of open gay relationships : some strategies for protection against HIV. *AIDS Care* 1992 ; 4(4) : 409-19.
8. Moati JP, Hauser D, Agrafiotis D. Understanding HIV risk-related behaviour : a critical overview of current models. In : Van Campenhoudt L, Cohen M, Guizzardi G, Hausser D eds. *Sexual Interaction and HIV-Risk. New conceptual Perspectives in European Research*. London : Taylor & Francis, 1997, 100-126.
9. Prieur A. Gay men : reasons for continued practices of unsafe sex. *Aids Education and Prevention* 1990 ; 2 : 110-117.
10. Van Campenhoudt L. Théorisations sociologiques de la norme et de la transgression dans les relations sexuelles. In : Martet J. *Normes et conduites sexuelles. Approches sociologiques et ouvertures pluridisciplinaires*. Louvain : Academia Bruylant, 2004, 189-208.